

M. Xavier ROSEREN

Député de Haute-Savoie

Membre de la commission des Finances

Co-président du groupe d'étude montagne

Monsieur Jean CASTEX

Premier ministre

57 Rue de Varenne

75007 PARIS

Paris, le 5 août 2021

Monsieur le Premier ministre,

Ce jeudi 5 août 2021, les grandes lignes de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire ont été validées par le Conseil constitutionnel. Je m'en félicite car il s'agit de mesures précieuses pour donner plus d'ampleur à la campagne de vaccination tout en vivant avec le virus sans fermer la vie économique et sociale du pays.

Parmi ces nouvelles mesures, le passe sanitaire a notamment été étendu aux restaurants et hôtels. J'ai été sollicité à ce propos par les refuges de montagne, encore dans l'attente les concernant. Ils soulèvent deux points qui me semblent pertinents :

- Les refuges ont une fonction d'accueil d'urgence en cas d'accident ou de dégradation météorologique, le passe sanitaire ne doit pas entraver ce principe fondamental ;
- Les refuges sont situés sur des itinéraires tels que des chemins de grandes randonnées sur lesquels les marcheurs, de nationalités internationales, sont engagés parfois depuis plusieurs jours, voire semaines. Ils sont donc dans l'incapacité de se fournir un test RT-PCR de moins de 48h et dans la majorité des cas n'ont pas le matériel adéquat pour camper.

Le protocole sanitaire actuellement en place dans les refuges de montagne permet d'ores et déjà de diminuer les risques de contamination. Il impose, comme l'année dernière, le port du masque à l'intérieur, les jauges réduites et la réservation obligatoire.

Ainsi, de par leur nature et leur environnement spécifique, je vous sollicite afin de vous demander la possibilité de mettre en place une dérogation à destination des refuges de montagne concernant le passe sanitaire.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Xavier ROSEREN



E-mail : xavier.roseren@assemblee-nationale.fr